

ARRETE :

Arrêté du 8 novembre 2012 relatif à la formation requise pour l'obtention de la catégorie A du permis de conduire par les titulaires de la catégorie A2 depuis au moins deux ans
Texte de l'arrêté

OBJECTIFS :

La formation s'inscrit dans une démarche « post-permis » et a notamment pour objectifs :

- D'amener à la compréhension d'apports théoriques essentiels et/ou spécifiques, à la pratique sécuritaire de la conduite d'une motocyclette d'une puissance supérieure à 35 kW ;
- De comprendre l'utilité de maîtriser les savoir-faire et techniques simples mais indispensables à la pratique sécuritaire de la conduite d'une motocyclette d'une puissance supérieure à 35 kW
- De travailler, notamment sur le processus détection-analyse-décision et action, dans le cadre d'un audit de conduite

La formation doit être adaptée aux besoins spécifiques de chaque conducteur.

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS :

Être titulaire du permis A2 depuis plus de 2 ans et en cours de validité.

LES INTERVENANTS :

- Etablissement de formation labellisée disposant d'un agrément en cours de validité.
- Une secrétaire à l'accueil pour les démarches administratives.
- Un enseignant diplômé (B.E.P.E.C.A.S.E.R ou TITRE PRO) titulaire de l'autorisation d'enseigner la conduite des véhicules de la catégorie A, en cours de validité.
- Responsable pédagogique : Mr COSTA NOBRE Manuel gérant de l'établissement de conduite.

DUREE DE LA FORMATION :

La formation est prévue sur une durée de sept heures, généralement en une journée.

PROGRAMME :

Il est composé comme suit :

- Une séquence théorique de 2H.
- Une séquence hors circulation (sur piste privée) de 2H.
- Une séquence en circulation de 3H.

Voir programme détaillé en page 2.

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES :

- Pédagogie :
 - Méthodes et techniques adaptées aux adultes.
- Moyens et outils :
 - Salle chauffée avec tables et chaises.
 - DVD reprenant les thèmes du programme lancé sur vidéo projection avec explications et schémas supplémentaires par l'enseignant.
 - Outils pédagogiques divers et réglementaires.
 - Piste moto avec le matériel pour effectuer divers ateliers (cônes, piquets).
 - Mise à disposition du matériel de liaison radio pour la pratique en circulation ainsi que du gilet haute visibilité (mention moto-école).
- Véhicules :

Les textes en vigueur stipulent que la formation ne peut pas être effectuée sur des véhicules n'appartenant pas à l'auto-école ou au centre de formation.

- Véhicules assurés, entretenus et mis à disposition.
La formation est dispensée sur une motocyclette conforme aux caractéristiques techniques d'un véhicule d'examen de la catégorie A telles que mentionnées à l'article 1er de l'arrêté du 23 avril 2012 susvisé.
- Véhicule à deux roues pour la catégorie A
 - D'une puissance minimale de 50 kW ;
 - D'une cylindrée minimale de 595 cm³ pour un moteur à combustion interne ;
 - D'un rapport puissance/poids supérieur ou égal à 0,25 kw/kg pour un moteur électrique ;
 - D'un poids à vide minimum de 175 kilogrammes ;
 - Équipé d'une selle biplace et de deux rétroviseurs homologués.
- Les équipements (non fournis par l'établissement) :
 - Obligatoire dans la réglementation :
 - Casque à la taille (norme CE avant bandes réfléchissantes).
 - Gants à la taille (norme CE).
 - Facultatif (mais demandé par l'auto-école pour réaliser la formation)
 - Blouson ou veste à manches longues, résistant aux chocs et aux abrasions.
 - Pantalon résistant aux abrasions (jeans accepté)
 - Chaussures montantes.

EFFECTIFS EN CONDUITE :

Le nombre d'élèves en circulation par enseignant est limité à trois.

HORAIRES ET JOURS :

A fixer avec l'établissement de formation.

LIEU DE LA FORMATION :

Le début et la fin de la formation se fera à l'établissement.

Retrouvez les adresses des pistes motos sur notre site internet.

DIPLOME VISE :

- Catégorie A du permis de conduire
- Attestation de formation ne donnant pas le droit de conduire un véhicule de la catégorie A.

EXAMEN :

Aucun examen final, ni de passage de permis.



SARL Ecole de conduite Manu Mr COSTA NOBRE Manuel, gérant et responsable pédagogique

CHATELLERAULT 86100
Agrément : E0908606050

28 rue Aimé Rasseau
Siret : 50887381700011

JAUNAY-MARIGNY 86130
Agrément : E1408600180

16 Avenue Gérard Girault
Siret : 50887381700037

Pleumartin 86450
Agrément : E1708600050

4 rue Descartes
Siret : 50887381700045



Séquence 1 : THEORIQUE (Durée : deux heures)

- Explications et échanges sur les thèmes suivants : accidentalité, détectabilité, vitesse, conduite et produits psychoactif
- l'(es) élève(s) est (sont) amené(s) à s'exprimer sur leurs pratiques et expériences de la conduite moto, sous forme d'un tour de table en cas de formation collective, à partir des éléments suivants : type de permis détenu(s) et année(s) d'obtention, nombre de kilomètres parcourus par an, type de motocyclette(s) utilisée(s), perception des dangers de la route, attentes à l'égard du stage...
- Accidentalité, vitesse, détectabilité.
 - Présentation, par l'enseignant, des statistiques globales de l'accidentalité routière et plus particulièrement celles spécifiques à la conduite des motocyclettes.
 - Sensibilisation aux risques spécifiques à la conduite des motocyclettes et aux quatre principaux cas d'accidents impliquant les motocyclettes.
 - Explication et échanges sur les comportements par rapport au phénomène de vitesse :
 - Vitesse et perception visuelle.
 - Vitesse et trajectoire : regard, freinage, maintien de l'allure et accélération.
 - Vitesse et conséquences sur l'équilibre, la force centrifuge, le freinage, l'adhérence.
- Explications et échanges sur les raisons du caractère indispensable du port des équipements de protection pour la sécurité et sur les conséquences, pour l'intégrité physique du motard, de l'absence d'équipement ou d'un équipement inadapté en cas d'accident et/ou de chute.
- Conduite et produits psychoactifs.
 - Statistiques : lien entre produits psychoactifs (notamment alcool, drogues et médicaments) et accidentalité routière.
 - Explications et échanges sur les effets psychologiques et physiologiques des produits psychoactifs dans le cadre de la conduite.
 - Les sanctions

Séquence 2 : HORS CIRCULATION (Durée : deux heures)

Cette partie est réalisée sur piste fermée.

L'objectif de cette séquence n'est pas de reproduire les exercices exigés lors de la formation en vue de l'obtention du permis de conduire de la catégorie A2.

Il s'agit de s'adapter à un nouveau véhicule (puissance accrue, poids, réactions modifiées à l'accélération et au freinage...) et surtout de démontrer la nécessité d'anticiper et d'adapter son comportement pour éviter les situations dangereuses. La réalisation des exercices est laissée au choix du formateur, à partir des thématiques listées ci-dessous. Ces exercices peuvent être réalisés avec un passager.

- Explications et travail sur les situations de changement de direction à droite et à gauche :
 - Mouvements et positionnements du regard ;
 - Mouvements et positionnements de la tête et du corps ;
 - Comprendre l'utilité du slalom au regard de la réalité des situations rencontrées en circulation et réalisation d'exercices.
- Explications et travail sur le freinage :
 - Utilisation du frein avant et du frein arrière, de façon dissociée ;
 - Utilisation du frein avant et du frein arrière, de façon concomitante ;
- Explications sur le transfert des masses ;
 - Comment s'arrêter et repartir en courbe.
- Explications et travail sur les techniques d'inclinaison :
 - Réalisation d'exercices sur l'inclinaison de la machine : travail du guidon, des pieds et des genoux.

Séquence 3 : CIRCULATION et BILAN (Durée : trois heures)

- **Circulation** : Cette partie en circulation se fera en et hors agglomération.
 - L'objectif de cette séquence est de réaliser un audit de la conduite du ou des élèves, principalement axé sur la perception, l'analyse, la prise de décision et l'action.
 - La séquence de circulation s'effectue avec un maximum de quatre élèves.
 - Dans le véhicule suiveur prennent place : l'enseignant, installé au poste de conduite, en liaison radio avec l'élève conducteur de la motocyclette ainsi que, le cas échéant, au maximum trois autres élèves en situation d'écoute pédagogique.
 - Chaque élève effectue 30 minutes au minimum de conduite, à l'issue desquelles 10 minutes seront consacrées au bilan de sa prestation.
- **Bilan** : Ce bilan comprend le ressenti de l'élève sur sa prestation :
 - Dans le cas d'une formation collective, un échange avec les autres élèves sur ce qu'ils ont perçu de la prestation.
 - Le bilan de cette prestation, réalisé par l'enseignant de la conduite, selon toute méthode à sa convenance, accompagné d'explications et de conseils en lien avec la conduite de motocyclettes d'une puissance supérieure à 35 Kw.
- **Clôture de la formation** (20 minutes):
 - Echanges et bilan de la journée de formation (sous forme d'un tour de table en cas de formation collective)



SARL Ecole de conduite Manu Mr COSTA NOBRE Manuel, gérant et responsable pédagogique

CHATELLERAULT 86100
Agrément : E0908606050

28 rue Aimé Rasseau
Siret : 50887381700011

JAUNAY-MARIGNY 86130
Agrément : E1408600180

16 Avenue Gérard Girault
Siret : 50887381700037

Pleumartin 86450
Agrément : E1708600050

4 rue Descartes
Siret : 50887381700045

